



Assemblée générale

Soixantième session

Documents officiels

Distr. générale
26 octobre 2005
Français
Original: anglais

Troisième Commission

Compte rendu analytique de la 4^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 4 octobre 2005, à 15 heures

Président : M. Butagira. (Ouganda)

Sommaire

Point 61 de l'ordre du jour : Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (*suite*)*

Point 62 de l'ordre du jour : Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille (*suite*)*

Point 63 de l'ordre du jour : Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (*suite*)*

* Points que la Commission a décidé d'examiner simultanément.

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et aussi être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 61 de l'ordre du jour : Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (suite) (A/60/80 et A/60/111)

Point 62 de l'ordre du jour : Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille (suite) (A/60/61-E/2005/7, A/60/117, A/60/128, A/60/133 et Corr.1, A/60/138, A/60/155, A/60/156, A/60/290 et A/60/377-E/2005/92)

Point 63 de l'ordre du jour : Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (suite) (A/60/151 et A/60/377-E/2005/92)

1. **Mme Asmady** (Indonésie) souligne que la quête par les pays en développement d'une croissance économique soutenue, d'un développement durable, de l'élimination de la pauvreté et de l'affermissement des systèmes démocratiques doit pouvoir compter sur un appui international, par le biais de mesures telles que l'élaboration de nouveaux mécanismes financiers.

2. Les engagements pris lors du Sommet mondial pour le développement social doivent être tenus. À cette fin, l'Indonésie a adopté une approche du développement résolument centrée sur l'être humain, en mettant en oeuvre une stratégie à trois volets axée sur la croissance, l'emploi et les pauvres. Elle s'emploie à réduire de moitié le chômage et la pauvreté d'ici à 2009, et à maintenir un taux de croissance économique de 6,6 % pour chacune des cinq années à venir.

3. Parallèlement, soucieuse d'améliorer le développement social, l'Indonésie a adopté une législation prévoyant la protection de la santé et de l'emploi et le versement de prestations en cas d'accident et de pensions de retraite. Convaincue que la famille joue un rôle crucial dans la promotion et le maintien du bien-être social et économique, elle a activement participé au premier Forum ministériel de l'Asie orientale sur les familles, qui s'est tenu en avril 2004 à Hanoi. Son propre programme d'aide sanitaire aux familles donne aux familles rurales les moyens de s'adapter au changement social.

4. Considérant que les coopératives sont le cœur de l'activité économique centrée sur l'être humain et d'une économie axée sur une collectivité plus forte, le gouvernement se focalise sur l'accroissement et la distribution équitable des compétences et des ressources en faveur des petites entreprises.

5. Tout en rendant hommage aux bénévoles locaux et étrangers pour la contribution importante qu'ils apportent aux secours organisés après le tsunami à Aceh et dans le nord de Sumatra, leurs efforts gagneraient à être mieux coordonnés et ils devraient mieux coopérer entre eux.

6. Par ailleurs, le Gouvernement indonésien est sensible aux besoins des personnes âgées, pour lesquelles il a élaboré un plan d'action national de cinq ans et créé une commission nationale sur le vieillissement. De plus, en ce qui concerne le Cadre d'action du Millénaire de Biwako pour l'intégration des handicapés en Asie et dans le Pacifique, auquel l'Indonésie souscrit pleinement, il a lancé un plan d'action sur cinq ans pour tenter de régler les problèmes spécifiques des handicapés.

7. Dans le domaine de l'action régionale, les ministres de la protection sociale et du développement social de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), réunis à Bangkok en décembre 2004, ont décidé de mettre en œuvre des approches centrées sur la collectivité et l'être humain pour créer une communauté de sociétés soucieuses du bien-être des citoyens.

8. Il faudra du temps et surmonter certains obstacles pour rendre l'Indonésie plus démocratique, pacifique, prospère et juste, mais la collaboration et la solidarité qui se sont fait jour après le tsunami ne manqueront pas de l'aider dans cette voie.

9. **M. Pavlychko** (Ukraine) dit que la délégation ukrainienne s'associe à la déclaration faite par le représentant du Royaume-Uni au nom de l'Union européenne et dit qu'il tient à attirer l'attention sur certaines questions de développement social qui revêtent un intérêt particulier pour l'Ukraine.

10. L'intégration sociale, l'un des principaux défis de notre temps en matière de développement, est la base de la cohésion sociale. Partout dans le monde, les hommes et les femmes sont confrontés au chômage, à la pénurie de ressources, à la discrimination et à la marginalisation sociale, tandis que la baisse des taux de

natalité, l'allongement de l'espérance de vie, la retraite anticipée et l'aggravation de l'exclusion du marché du travail menacent les fondements de la prospérité. Il reste beaucoup à faire. Lorsque l'on centre le développement sur l'être humain, la croissance économique devient un moyen pour parvenir à une fin au lieu d'être une fin en soi.

11. La nouvelle Ukraine, édifiée sur la base des valeurs de la dignité humaine, de la liberté, de la justice, de la démocratie et de la primauté du droit, est très attachée à la Déclaration et au Programme d'action de Copenhague, ainsi qu'aux objectifs de développement internationalement convenus. Les gouvernements doivent assumer la responsabilité principale des politiques de développement social et du financement des programmes de développement social, mais la coopération locale, nationale et internationale joue un rôle d'appui important.

12. Le gouvernement se propose de recourir à la législation pour encourager les collectivités locales à s'impliquer dans l'activité économique, les rendre plus actives et autonomes, et réduire l'impact du changement structurel sur les zones vulnérables. La première priorité du gouvernement consiste à créer une classe moyenne et à mettre en oeuvre la politique de l'emploi comme principal instrument de lutte contre la pauvreté. La stabilité macroéconomique est la principale condition préalable au développement social. Toutefois, si l'emploi demeure la stratégie essentielle, des dispositions doivent être prises dans d'autres domaines : le gouvernement s'emploie à assurer la protection sociale de tous les groupes cibles, y compris les femmes, les enfants, les personnes âgées et les handicapés.

13. Le gouvernement est tout acquis à une coopération nationale et internationale efficace devant permettre d'instaurer une économie du savoir plus compétitive et dynamique, qui aille de pair avec un développement durable et la cohésion sociale.

14. Mme **Laoaphan** (Thaïlande) explique que la Thaïlande, qui a déjà atteint l'Objectif du Millénaire pour le développement de la réduction de moitié de la proportion de personnes vivant dans la pauvreté, a décidé de faire descendre cette proportion en dessous de 4 % d'ici à 2009 et d'améliorer la répartition des revenus. Le pays est fermement convaincu que l'effort individuel et l'appropriation nationale contribuent à inscrire le développement dans la durée. Pays à revenu

moyen, la Thaïlande tient à apporter sa contribution à l'action entreprise au niveau international pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement; elle a donc axé son aide publique au développement sur les infrastructures, l'assistance technique et le renforcement des capacités dans les domaines de l'éducation, de la santé publique, de l'agriculture et des activités productrices de recettes.

15. Au nom de l'intégration sociale, la Thaïlande entend assurer une protection sociale équitable à tous, et plus particulièrement aux enfants et aux jeunes, aux femmes, aux personnes âgées, aux handicapés et aux autres groupes vulnérables. Elle a mis en place des cadres institutionnels et juridiques pour les protéger et leur permettre de bénéficier sur un pied d'égalité des ressources et perspectives existantes. Un plan national de cinq ans se propose d'améliorer la qualité de la vie des personnes handicapées, de leur faire donner la pleine mesure de leurs capacités et de leur faciliter l'accès aux soins de santé, à l'éducation, à l'emploi et aux technologies de l'information.

16. La famille est l'unité de base de la revitalisation économique et le premier moyen de défense contre les problèmes sociaux. La Thaïlande a appuyé les propositions tendant à encourager les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies à intégrer une démarche tenant compte de la famille dans leurs activités et souscrit à l'idée d'échanger plus intensivement des informations, des données d'expérience et des pratiques recommandables en ce qui concerne la politique familiale.

17. La Thaïlande, dont la société vieillit, a pris des dispositions pour développer le potentiel de tous les groupes d'âge et promouvoir les notions de « vieillissement actif » et de « vieillissement productif » de façon que les personnes âgées puissent continuer d'apporter leur contribution à la société. Il convient de prendre leurs besoins en considération dans le cadre de l'action engagée pour atteindre les objectifs de développement internationalement convenus, y compris les Objectifs du Millénaire pour le développement. Il faut poursuivre les efforts déployés pour diffuser et appliquer le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement.

18. Le rapport sur le Sommet mondial de 2005 n'a mentionné que brièvement les questions à l'examen, mais les États Membres n'ignorent pas que l'intégration des questions intéressant les personnes

âgées, la famille et les personnes handicapées à leurs programmes de travail nationaux n'aboutirait pas à négliger les autres groupes et qu'ils doivent oeuvrer à l'édification d'une société pour tous.

19. Mme García-Matos (République bolivarienne du Venezuela) dit que sa délégation juge profondément préoccupants l'augmentation de la pauvreté et le fait que le système financier aggrave la situation des pays les plus pauvres. Il ne semble pas que les Objectifs du Millénaire pour le développement seront atteints dans les délais fixés. On a vidé de sa substance le but principal du Sommet mondial de 2005, qui, au lieu de porter sur les multiples problèmes posés par la pauvreté, la faim, l'exclusion, la malnutrition et la maladie, s'est focalisé sur les préoccupations des pays puissants concernant les menaces à la paix et à la sécurité internationales. Ces pays ont utilisé ces menaces pour justifier les atteintes portées à la souveraineté et à l'autodétermination des autres États et un programme de guerre et de destruction, non de paix et de développement. C'est ce qui a amené le Venezuela à prendre ses distances vis-à-vis du Document final du Sommet mondial de 2005, qui a représenté un pas en arrière pour le développement.

20. Le Venezuela a su relever le défi consistant à trouver d'autres moyens de lutter contre l'inégalité sociale et d'améliorer la qualité de la vie. Pays qui comptait naguère sur les autres, il devient un pays qui compte sur ses propres forces en encourageant la mise en place d'une économie centrée sur l'être humain et la réalisation de projets de coopération, et en créant des institutions financières rendant le crédit accessible. Des campagnes sociales et d'information et des campagnes telles que Misión Barrio Adentro, Misión Mercal, Misión Vuelvan Caras et Misión Zamora ont permis d'améliorer les taux d'alphabétisation et d'emploi et de rendre accessibles tous les niveaux d'enseignement, les soins de santé, l'alimentation et les terres arables. Le modèle de développement du Venezuela doit changer et donner aux collectivités le pouvoir de s'organiser elles-mêmes en faisant appel aux personnes jusque-là exclues des activités éducatives, économiques et sociales.

21. M. Aliyev (Azerbaïdjan) dit que la pauvreté alimente l'inégalité et, partant, représente une grave menace pour la sécurité. L'engagement mondial d'éliminer la pauvreté devrait s'inscrire dans la durée, et non simplement être exprimé pour faire face à des situations d'urgence financières ou à des calamités

nationales. Les stratégies de réduction de la pauvreté devraient être axées sur les causes structurelles; si l'on ne tient pas compte de ces dernières, la sécurité de la population, en particulier des personnes défavorisées, sur les plans social et économique ne s'améliorera pas. La délégation azerbaïdjanaise souscrit à l'opinion que le Secrétaire général a exprimée dans son rapport sur la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (A/60/80), selon laquelle il faudrait fournir aux pays une aide plus importante, sous la forme de ressources techniques et financières et de mesures d'allégement de la dette, pour leur permettre d'affecter leurs maigres ressources aux dépenses sociales.

22. L'Azerbaïdjan a articulé son nouveau programme décennal de réduction de la pauvreté et de développement durable autour d'une démarche centrée sur l'être humain. La politique de l'État favorise l'adoption de mesures destinées à améliorer le bien-être social et économique, à promouvoir le renforcement du secteur privé, à multiplier les perspectives économiques et à améliorer la qualité de l'emploi, et à ménager à tous dans des conditions d'égalité l'accès à la protection sociale et aux services sociaux. Le programme d'État de développement social et économique des régions, étalé sur quatre ans, offre un cadre applicable à l'action à mener dans les zones rurales et, en liaison avec la stratégie nationale de l'emploi, à la création d'emplois.

23. Les réfugiés et les personnes déplacées dans leur propre pays demeurent le groupe de la population le plus vulnérable. Le gouvernement continue d'affecter des ressources au règlement de leurs problèmes de logement et d'emploi, mais le fort taux de chômage et les mauvaises conditions de vie dues à leur situation représentent toujours un formidable défi et un lourd fardeau pour un pays en transition.

24. En sa qualité de membre du Réseau pour l'emploi des jeunes – qui a peu de membres – l'Azerbaïdjan, souscrit aux recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur l'analyse et l'évaluation mondiales des plans d'action nationaux en faveur de l'emploi des jeunes (A/60/133), tendant à ce que le Réseau soit renforcé en tant que mécanisme d'échanges entre pairs, de soutien et d'évaluation; à cet égard, le pays a mis l'accent sur le rôle de l'OIT, de la Banque mondiale et d'autres partenaires.

25. Aucun effort ne doit être épargné pour protéger et renforcer la famille, dont la contribution est essentielle au développement général de la société; l'Organisation pourrait jouer un rôle catalyseur à cet égard. Les gouvernements devraient être invités à verser des contributions au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités en faveur de la famille, et les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies devraient être encouragés à intégrer une démarche tenant compte de la famille dans leurs activités et à désigner dans leurs services un interlocuteur principal pour les questions intéressant la famille.

26. **M. Babadoudou** (Bénin), s'exprimant sur le point 62 de l'ordre du jour, dit que sa délégation entend se concentrer sur la famille, car celle-ci est concernée par tout l'éventail des questions sociales et une approche de ces questions axée sur la famille facilite l'harmonisation et l'intégration des politiques sectorielles. La communauté internationale doit impérativement faire sienne cette approche afin de renforcer la cohésion sociale à travers le monde. L'examen réalisé en 2004 des progrès accomplis pendant les 10 années écoulées depuis l'Année internationale de la famille (A/59/176) a débouché sur un bilan contrasté.

27. Rappelant qu'au Bénin, en 2004, les États africains ont adopté un Plan d'action sur la famille en Afrique, l'intervenant dit que la communauté internationale n'a pas adopté sans réserve l'approche fondée sur la famille dans ses politiques et programmes, peut-être parce que la situation des différents groupes sociaux constitutifs de la famille n'est pas bien comprise. Il faudrait se représenter la famille – qui est la cellule fondamentale de la société – à la fois comme l'expression et le catalyseur de sa culture. Dans cette perspective, la communauté internationale devrait adopter les trois approches ci-après.

28. Premièrement, elle devrait prendre l'initiative de la formulation d'un instrument international concernant les droits de la famille, qui pourrait constituer un cadre juridique explicite régissant les différentes questions morales et éthiques que soulève la définition de la famille. Deuxièmement, elle devrait aider d'urgence les pays d'Afrique à résoudre la crise qui frappe leurs familles, accablées par les séquelles des conflits armés et par une mauvaise gouvernance. La famille devrait être considérée comme la principale bénéficiaire du

développement en Afrique et comme le plus actif des participants. À cet égard, les États Membres pourront vouloir s'inspirer du Plan d'action susmentionné. Troisièmement, la communauté internationale devrait intégrer progressivement une démarche fondée sur la famille à l'ensemble de ses politiques et de ses programmes.

29. **Mme Mchiela** (Malawi) dit que le Malawi se félicite du Rapport mondial sur la jeunesse, 2005 (A/60/61-E/2005/7). Il continue de souscrire aux documents finals du Sommet mondial pour le développement social et de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale, et reste tout acquis à la réalisation des objectifs de développement internationalement convenus.

30. Le Gouvernement malawien a mis en place des mécanismes de promotion de la coopération multisectorielle en vue de renforcer le développement social. Il met l'accent sur la participation et l'implication des jeunes, et appuie la notion de Parlement des enfants depuis 2001, ce qui a permis d'accroître la participation des jeunes à la prise de décisions. Toutefois, bien des menaces pèsent sur le développement de ces derniers, notamment les problèmes de santé, l'insécurité alimentaire et les conséquences du VIH/sida.

31. Le Malawi a également avancé en ce qui concerne les activités de promotion du plein emploi en tant que priorité fondamentale inscrite dans ses politiques économiques et sociales, et a élaboré plusieurs programmes sur cette question. Toutefois, s'il incombe bien à leurs gouvernements de s'employer à régler cette situation, les pays en développement ont besoin d'un appui financier et technique. À cet égard, le Malawi attend avec intérêt l'examen des 10 ans d'application du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà, auquel l'Assemblée réunie en séance plénière procédera au titre du point 62.

32. La pandémie de VIH/sida a modifié la trame même de la société malawienne. Il est de plus en plus souvent demandé aux personnes âgées d'assumer de nouveau leur tâche d'éducation des enfants à mesure que la pandémie décime le groupe d'âge économiquement productif. Face à cette situation, le gouvernement a mis en place un programme destiné à renforcer les capacités des personnes âgées en tant que dispensatrices de soins. La délégation malawienne

prend acte des progrès réalisés par le Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale globale et intégrée pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées, et elle l'engage à achever ses travaux dans les meilleurs délais possible.

33. **M. Hyassat** (Jordanie) dit que la délégation jordanienne se félicite de l'examen de l'application des engagements pris lors du Sommet mondial pour le développement social, mais espère qu'il débouchera sur un renforcement de la coopération internationale en vue d'assurer l'application du document final du Sommet et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

34. La Jordanie s'efforce de parvenir à ces fins en valorisant ses ressources humaines grâce à un développement de l'éducation et à un changement d'orientation conduisant à préférer la qualité à la quantité, afin de réaliser l'accès universel à l'éducation d'ici à 2015, en ciblant en particulier les groupes les plus vulnérables. Une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté a fait baisser les taux d'abandon scolaire et d'analphabétisme. Sur le plan de la santé, la Jordanie attache beaucoup d'importance au rôle des mères et des enfants et a beaucoup fait pour promouvoir la planification familiale. Elle fait tout ce qui est en son pouvoir pour fonder des familles solides et en bonne santé, y compris en concentrant ses efforts sur les personnes âgées.

35. La Jordanie fait grand cas de sa jeunesse, et les secteurs public et privé se sont associés pour élaborer des programmes sportifs visant à faire donner aux jeunes le meilleur d'eux-mêmes et à promouvoir le travail de groupe et le travail bénévole. Elle s'emploie également à garantir l'égalité entre les hommes et les femmes et a mis en place un certain nombre de programmes spécialement conçus pour les jeunes femmes. Dans cette optique, elle accueille avec satisfaction les diverses activités conduites pour les jeunes pendant la session en cours, notamment l'examen des 10 ans d'application du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà.

36. En ce qui concerne les personnes handicapées, la Jordanie se félicite des efforts déployés pour conclure un projet de convention sur les handicapés, et espère qu'un projet de texte sera établi pendant la session en cours. Elle juge très important de faire en sorte que les

personnes handicapées conservent leur dignité et jouent un rôle actif dans la société.

37. **Mme Singh** (Népal) rappelle que la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale a réaffirmé que le développement économique et social durable est un élément essentiel du cadre général des activités de l'Organisation. Cependant, si des progrès ont été accomplis dans certains domaines depuis le Sommet mondial pour le développement social de 1995, les pays les moins avancés continuent de devoir faire face à de graves problèmes.

38. Le Népal engage la communauté internationale à créer un environnement économique favorable, à promouvoir le commerce international en tant que moteur du développement, à renforcer la coopération financière et technique et à alléger la dette extérieure des pays les moins avancés afin de leur permettre de réaliser une croissance économique soutenue, d'éliminer la pauvreté et d'assurer le développement social.

39. L'impact négatif de la mondialisation devrait être éliminé et les réformes axées sur le marché devraient prendre en compte les facteurs de vulnérabilité particuliers à l'économie des pays les moins avancés. De plus, les institutions financières internationales doivent renforcer la cohérence des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux. Le Népal est conscient de la nécessité de mettre en place des partenariats avec les organisations de la société civile et des organisations non gouvernementales aux fins de l'application des politiques et programmes de développement aux niveaux national et international.

40. Le plan quinquennal actuel du Népal repose sur quatre piliers : croissance économique diversifiée, développement social, intégration sociale et bonne gouvernance. Le pays continue de souffrir d'une pénurie d'infrastructures, d'une mauvaise gouvernance et de la corruption; ainsi que de l'impact du terrorisme. Toutefois, la pauvreté a reculé, l'espérance de vie s'est allongée et un certain nombre d'indicateurs sociaux importants se sont améliorés. Le Népal attache une grande importance au développement des jeunes par le biais d'une éducation de qualité et de l'emploi. Il se félicite de l'application du Programme d'action pour la jeunesse, mais celui-ci devrait faire une plus grande place aux jeunes ruraux afin de réduire la pauvreté et de freiner l'émigration de ces jeunes vers les villes.

41. La délégation népalaise est consciente du rôle important joué par les Volontaires des Nations Unies et souscrit à l'idée de célébrer le dixième anniversaire de l'Année internationale des Volontaires en 2011. Par ailleurs, il attache une grande importance au rôle des organisations coopératives et encourage la participation des femmes et des groupes sociaux vulnérables aux activités menées en commun dans tous les secteurs.

42. Le Népal appuie les mesures visant à renforcer la famille en tant que cellule de base de la société en vue de promouvoir les valeurs sociales et de protéger les familles et les enfants. Il attache par ailleurs une grande importance au développement des personnes handicapées et appelle de ses voeux la conclusion rapide de la convention pertinente en cours de rédaction.

43. En ce qui concerne la promotion et la protection des droits des personnes âgées, l'intervenante note que le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement a favorisé les efforts d'intégration des questions liées au vieillissement et elle engage la communauté internationale à contribuer au renforcement des capacités nationales en vue de faciliter l'application du Plan d'action. Pour instaurer un monde juste, plus pacifique et prospère, la communauté internationale devrait régler les questions fondamentales de l'élimination de la pauvreté, du plein emploi et de l'intégration sociale en donnant effet à la Déclaration et au Programme d'action de Copenhague et en s'employant à réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement.

44. **M. Nguyen Tat Thanh** (Viet Nam) dit que le Viet Nam juge encourageants les progrès accomplis dans le domaine du développement social depuis l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de 1995. Toutefois, il est préoccupé par la persistance des inégalités signalée par le *Rapport sur la Situation sociale dans le monde 2005* (A/60/117/Rev.1). Les défis que la communauté internationale doit relever sont le creusement du fossé entre pays développés et pays en développement, le caractère inéquitable du régime commercial international, le fardeau de la dette des pays en développement et la propagation de maladies mortelles.

45. Les objectifs de développement social ne pouvant être réalisés indépendamment de la sphère économique, il convient de formuler des politiques économiques favorables et cohérentes aux niveaux tant national

qu'international. Il importe de prendre d'urgence des mesures pour appliquer les résultats de la réunion plénière de haut niveau et d'intégrer les objectifs de développement social national dans les stratégies et programmes de développement afin d'utiliser au mieux les ressources existantes.

46. Pour le gouvernement, la première priorité consiste à harmoniser la croissance économique avec le développement social, en s'appuyant sur les principes du progrès social et de l'équité. En dépit d'un manque de ressources, le montant des crédits budgétaires affectés au développement social ne cesse d'augmenter. Le taux de pauvreté a été réduit de plus de la moitié au cours de la décennie écoulée, et devrait continuer de baisser régulièrement. Le gouvernement a augmenté le niveau des ressources consacrées à la création d'emplois et déploie des efforts soutenus en vue de promouvoir l'intégration sociale, en particulier parmi les groupes de la population ayant des besoins spéciaux. Il a également pris un certain nombre de mesures pour encourager les femmes à participer pleinement aux responsabilités en occupant des postes de direction et de décision.

47. On a pris des dispositions en faveur des enfants, notamment sous la forme de programmes de soins de santé et d'éducation. Les taux de malnutrition et de mortalité parmi les enfants de moins de 5 ans ont nettement baissé. Le gouvernement a également adopté un grand nombre de politiques de prise en charge des personnes âgées dans le cadre des efforts qu'il fait pour appliquer le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, le but étant de les aider à donner le meilleur d'elles-mêmes par le biais de l'assurance et de la protection sociales.

48. Le Viet Nam fait également beaucoup pour les personnes handicapées, en leur offrant des possibilités d'emploi tout en faisant porter ses efforts sur la rééducation, la réinsertion sociale et la participation. Il est indispensable que les États coopèrent entre eux afin d'accélérer la conclusion du projet de convention sur les handicaps en cours de rédaction. Les réalisations des années récentes ne laissent pas d'être encourageantes, mais il reste beaucoup à faire. Le Viet Nam est déterminé à réaliser les objectifs de développement social et continuera de n'épargner aucun effort à cette fin.

49. **Mme Shaidi** (République-Unie de Tanzanie), s'exprimant au sujet du point 61 de l'ordre du jour, dit

que son gouvernement est résolu à tenir les engagements qu'il a pris au moment du Sommet mondial de 1995, s'agissant en particulier des trois questions fondamentales que sont la pauvreté, la promotion de l'emploi et l'intégration sociale. Toutefois, même si elle a affecté des ressources supplémentaires à la lutte contre la pauvreté, la République-Unie de Tanzanie ne dispose toujours pas des ressources nécessaires pour faire véritablement reculer la pauvreté et garantir l'équité et l'égalité dans la prestation des services sociaux en vue de réduire autant que faire se peut les inégalités sociales, aussi bien dans la société qu'entre les zones rurales et urbaines.

50. Le gouvernement a élaboré une stratégie quinquennale globale de croissance économique et de réduction de la pauvreté, qui répond aux besoins des groupes vulnérables et s'attaque aux questions intersectorielles des rapports de genre, de l'environnement, de l'emploi et du VIH/sida. La coopération et le financement internationaux sont indispensables pour appuyer les efforts faits par le gouvernement pour renforcer le secteur social. Grâce à l'appui de ses partenaires pour le développement, le gouvernement a pu supprimer les droits de scolarité dans l'enseignement primaire. Le taux de scolarisation primaire a donc atteint pratiquement 100 % et la parité entre filles et garçons a été réalisée.

51. La République-Unie de Tanzanie est tout acquise à l'élaboration de politiques centrées sur l'être humain qui fassent une place aux personnes âgées, aux femmes, aux jeunes et aux handicapés. Elle étudie actuellement la possibilité d'adopter une législation sur la protection sociale, qui comporterait un élément de sécurité sociale. Le chômage des jeunes constitue un problème particulièrement difficile, et ce, d'autant plus que la plupart des Tanzaniens vivent dans les zones rurales où les possibilités économiques sont limitées. Le gouvernement accueille donc avec satisfaction le fait que la récente réunion plénière de haut niveau ait mis l'accent sur le développement rural et agricole en tant que partie intégrante des politiques de développement nationales et internationales. Il s'emploie à promouvoir un emploi décent afin de réduire la pauvreté dans les zones urbaines et rurales, et envisage de structurer le secteur non structuré en vue de multiplier et de régulariser les possibilités d'emploi et les créations d'entreprise. Cela étant, le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose menacent la trame même

de la société en anéantissant la main-d'œuvre productive. Une action collective s'impose d'urgence pour enrayer la propagation de ces maladies. Enfin, l'intervenante préconise d'éliminer le fardeau de la dette du pays de façon à lui permettre d'affecter ses maigres ressources aux programmes sociaux.

52. **Mme Holguín** (Colombie) dit que la suite à donner aux grandes conférences et réunions au sommet devrait être considérée comme prioritaire. Il faudrait concevoir des instruments spécifiques de promotion de politiques de développement durable afin de garantir le bien-être des populations des pays en développement. L'approche fondée sur l'assistance doit être évitée. Le respect total des engagements pris lors des grandes conférences contribuera à remédier aux inégalités entre les pays et à l'intérieur d'un même pays. L'Organisation des Nations Unies peut beaucoup pour renforcer et consolider les politiques de développement à long terme et, à cette fin, il faudrait élargir la coopération avec les États Membres et renforcer leurs capacités nationales en matière d'élaboration de politiques et d'investissements sociaux. C'est essentiel à une époque où l'Organisation a mis en route des réformes et a engagé un débat sur sa raison d'être.

53. Le Gouvernement colombien accorde de plus en plus d'attention aux investissements sociaux. La récente livraison du *Global Competitiveness Report*, publié par le Forum économique mondial, a montré que la Colombie avait progressé le plus au classement mondial de la compétitivité.

54. La création d'emplois est une priorité dans les zones tant urbaines que rurales. La Colombie croit en une approche intégrée des politiques de l'emploi, c'est-à-dire une approche englobant l'éducation de base, la formation professionnelle et le perfectionnement des chefs d'entreprise. Les services publics et les programmes présidentiels encouragent le développement des entreprises et fournissent un appui financier aux femmes et aux jeunes chefs d'entreprise. On s'emploie en particulier à renforcer les programmes de cultures de remplacement pour régler le problème de la production de drogues illicites.

55. L'éducation étant la pierre angulaire d'un développement social durable, le gouvernement investit dans la science et la technologie. L'intervenante estime que l'Organisation des Nations Unies pourrait renforcer sa participation et sa coopération dans ce domaine. Le logement est une autre

priorité au titre de laquelle le gouvernement a augmenté les moyens de financement aussi bien dans les zones rurales que dans les zones urbaines. L'intervenante appelle de ses voeux une action concertée pour revitaliser le Conseil économique et social de façon qu'il puisse devenir un forum de haut niveau pour le développement doté d'une capacité d'analyse des stratégies nationales qui puisse servir de point de comparaison pour les États Membres.

56. **M. Zoumanigui** (Guinée) note que les conférences des années 90 et de 2000 ont abouti à un projet commun de développement. La route est toujours semée d'embûches, mais ces conférences ont aidé à désigner les causes des problèmes de développement et à en révéler toute la complexité.

57. La délégation guinéenne est plus convaincue que jamais que la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague (1995) constituent le cadre fondamental de la promotion du développement social aux niveaux national et international. Aussi le Gouvernement guinéen a-t-il élaboré en 2000 une stratégie de réduction de la pauvreté axée sur trois objectifs essentiels : accélération de la croissance économique, accès aux services sociaux de base et amélioration de la gouvernance. Elle comporte des programmes concernant des domaines tels que l'éducation, la santé, le développement rural intégré, les réseaux ruraux d'adduction d'eau et la consolidation des capacités institutionnelles. Le gouvernement a également établi le deuxième rapport de suivi de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

58. Cela dit, les programmes guinéens ont été touchés par l'instabilité régionale, ce qui tend à confirmer la maxime selon laquelle il ne saurait y avoir de développement sans la paix ni de paix sans développement. Remerciant les partenaires bilatéraux et multilatéraux pour leur appui, l'intervenant demande à la communauté internationale d'accorder à son pays un appui supplémentaire pour faire face aux conséquences des conflits dans la sous-région.

59. Les progrès dépendront du partage de la responsabilité entre les pays développés et les pays en développement – responsabilité reposant sur de bonnes pratiques de gouvernance et la transparence aux niveaux national et international.

60. **M. Taranda** (Bélarus) dit que la déclaration relative au dixième anniversaire du Sommet mondial

pour le développement social, adoptée lors de la quarante-troisième session de la Commission du développement social, considère qu'il importe de soutenir les efforts que déploient les pays en développement, les pays les moins avancés et les pays en transition. Le fait de venir à bout des inégalités entre pays servirait les objectifs communs d'amélioration de la stabilité sociale et économique et de maintien de la paix et de la sécurité. Il faut accorder la priorité à la situation des pays africains : la communauté internationale doit appuyer le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), régler la question du fardeau de la dette de l'Afrique et augmenter l'aide publique au développement.

61. Au Bélarus, le développement centré sur l'être humain, l'un des principes fondamentaux de la Déclaration de Copenhague, sous-tend les stratégies et programmes de développement social et économique. Malgré les difficultés que lui pose son économie en transition, le Bélarus juge prioritaire d'aider les membres les plus vulnérables de la société. Il a affecté des sommes importantes à l'aide à fournir au cinquième des habitants, parmi lesquels 500 000 enfants, qui ont été touchés par la catastrophe de Tchernobyl. Il est reconnaissant de l'aide internationale, gouvernementale et non gouvernementale qu'il a reçue à cet égard. En avril 2006, une conférence qui se tiendra à Minsk marquera le vingtième anniversaire de la catastrophe, et donnera l'occasion d'échanger des informations et des pratiques optimales et de concevoir des mesures et stratégies concrètes aux fins du relèvement et du développement durable des zones touchées. Le Bélarus invite toutes les parties intéressées à y assister.

62. **M. Ngcaweni** (Afrique du Sud) note que les principales priorités de la Déclaration et du Programme d'action de Copenhague et du Programme d'action mondial pour la jeunesse se renforcent mutuellement en ce qu'elles visent à promouvoir le développement social pour tous tout en considérant que le développement durable est tributaire de la participation des jeunes aux secteurs productifs de la société.

63. Le gouvernement se félicite du récent examen des 10 ans d'application du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà, mais juge navrant que le chômage reste très répandu parmi les jeunes. Il considère les jeunes non comme un problème, mais comme une ressource et a créé au sein

de la présidence un service de la jeunesse pour permettre aux jeunes de prendre part à la prise des décisions et à la formulation des politiques. Il a mis sur pied différents organes tels que la Commission nationale pour la jeunesse et le Conseil des jeunes d'Afrique du Sud. Par ailleurs, les jeunes Sud-Africains ont accès aux programmes de prévention du VIH/sida et de traitement de cette maladie, et peuvent bénéficier de la formation professionnelle dispensée dans le cadre de la stratégie nationale de formation professionnelle.

64. L'Afrique du Sud est fière d'avoir dépassé les objectifs fixés dans le Programme d'action mondial pour la jeunesse et est en bonne voie pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier dans le domaine de l'éducation. Par ailleurs, elle a accompli de remarquables progrès en matière d'intégration sociale. En coopération avec l'Union africaine et le secrétariat du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), elle commence à diffuser des politiques de développement des jeunes dans le reste du continent.

65. **M. Adekanye** (Nigéria) dit que, dans les tentatives qu'il fait pour réaliser le développement social, le Gouvernement nigérian fait porter son action sur trois questions fondamentales : l'élimination de la pauvreté, le plein emploi et l'intégration sociale. Le mandat du programme national d'élimination de la pauvreté, de création récente, comprend notamment la coordination de toutes les activités d'élimination de la pauvreté exécutées dans le pays. Des lois ont été adoptées au niveau fédéral et au niveau des États fédérés pour mettre en place un cadre d'action.

66. Au Nigéria, l'accès universel à l'éducation s'est traduit par une augmentation spectaculaire du nombre de jeunes inscrits dans les écoles professionnelles et les centres de formation et a donné une vigoureuse impulsion à l'éducation des filles.

67. On déploie des efforts importants dans la lutte contre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies dans le cadre d'une nouvelle stratégie nationale; toutefois, il convient d'organiser au niveau international une action soutenue pour faire en sorte que ces maladies ne mettent pas en échec les efforts déployés pour atteindre les objectifs fixés. En ce qui concerne les personnes handicapées, le gouvernement a créé aux niveaux de la fédération et des États des

services de protection sociale capables de répondre à leurs besoins.

68. Comme l'a conclu la Commission du développement social, la participation des gouvernements, des organisations internationales et de la société civile est nécessaire pour repérer les causes fondamentales de la pauvreté. Le Gouvernement nigérian accueille donc le NEPAD avec satisfaction, car il est convaincu que l'action nationale ne pourra aboutir que dans le cadre de partenariats de ce genre. Il faut donc maintenir l'appui international au NEPAD et encourager la mise en place de partenariats mondiaux de ce type.

69. **M. Husain** [Organisation de la Conférence islamique (OCI)], s'exprimant au sujet du point 62, exprime sa gratitude au Département des affaires économiques et sociales pour son activité, en particulier les deux programmes relatifs à la jeunesse et à la famille. Les relations ont été cordiales et fructueuses, malgré le fait que les positions respectives concernant la famille ont parfois divergé.

70. L'OCI et ses États membres, après avoir joué un rôle important dans l'élaboration du Programme d'action mondial pour la jeunesse, constatent avec préoccupation qu'un certain nombre des objectifs prévus n'ont pas été atteints. Un nombre beaucoup trop important de jeunes et d'enfants vivent encore au-dessous du seuil de pauvreté ou sont sous-alimentés. Le Programme d'action devrait être renouvelé et comprendre cinq domaines prioritaires d'appui supplémentaires : mondialisation, information et communication, VIH/sida, conflits armés et relations intergénérationnelles.

71. L'opinion selon laquelle la famille naturelle est la cellule sociale fondamentale de la société semble gagner du terrain, et elle est entièrement conforme aux valeurs familiales islamiques. L'OCI a préconisé, entre autres, la création de mécanismes nationaux de coordination visant à harmoniser les politiques et les programmes concernant les questions intéressant la famille, et constate avec plaisir que cette approche a été recommandée dans le rapport du Secrétaire général.

72. L'OCI se dit à nouveau prête à coopérer avec l'Organisation des Nations Unies au renforcement des familles et des valeurs familiales, car elle est profondément convaincue que la famille demeure le moyen – don de Dieu – grâce auquel le village planétaire de l'avenir pourra instaurer une communauté

mondiale productive et progressiste du type de celle qui est envisagée dans les Objectifs du Millénaire pour le développement.

La séance est levée à 17 h 10.